



Commune de Barbuise

Heures d'ouverture au public
 Lundi : 17h00 – 18h30
 Mercredi : 13h30 – 18h30
 Samedi : 09h30 – 11h30

Lundi 08 avril 2019



Infos...

N° 190

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 05 avril 2019 à 20h 30

Présents : Mr BOYER Alain, Mr DHENIN Florian, Mme ROMEI Corinne, Mr COSTA Charles, Mr VOISEMBERT Yvon, Mr FELICE Dany, Mr LIARD Philippe, Mr MARTHELEUR Arnaud.

Excusés : Mr GRANGÉ Sylvain, Mme COLSON Bénédicte, Mr ROUX Jean-Christophe.

Pouvoirs : Mme COLSON Bénédicte à Mme ROMEI Corinne, Mr GRANGÉ Sylvain à Mr DHENIN Florian.

Absent : Néant.

Secrétaire de séance : Mr MARTHELEUR Arnaud.

1 -Vote des taux d'impositions pour 2019 :

Sur proposition du maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ses membres, de reconduire pour l'année 2019, les taux d'impositions votés en 2018 à savoir :

- **Taxe d'habitation** : 16.70 %
- **Taxe foncière sur les propriétés bâties** : 15.53 %
- **Taxe foncière sur les propriétés non bâties** : 15.30 %
- **Contribution foncière des entreprises (C.F.E)** : 17.02 %

Ces taux, appliqués aux bases notifiées par les services fiscaux, génèrent les produits suivants :

	Bases notifiées en 2018	Taux d'imposition votés en 2018	Produits 2018	Bases d'imposition 2019	Taux d'imposition votés en 2019 = 2018	Produits 2019
Taxe d'habitation	340 276	16,70%	56 826	350 800	16,70%	58 584
Taxe foncière/bâti	274 477	15,53%	42 626	282 900	15,53%	43 934
Taxe foncière /non bâti	78 307	15,30%	11 981	80 100	15,30%	12 255
C.F.E.	39 459	17,02%	6 716	36 700	17,02%	6 246
			118 149			121 019

Le maire précise que :

- les allocations compensatrices versées par l'Etat sont les suivantes :
 - ◇ Taxes d'habitation : 4 371.00 €
 - ◇ Taxes foncière sur les propriétés bâties : 77.00 €
 - ◇ Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 1 733.00 €
 - ◇ Taxe professionnelle C.F.E. : 718.00 €
 - Total : 6 899.00 €**
- Le produit de la C.V.A.E. (Contribution sur la valeur ajoutée des entreprises) est de : **5 610.00 €**
- Le produit des IFER (imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux) est de : **851.00 €**

2-Vote du budget primitif 2019

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet de budget établi par le maire et après en avoir délibéré vote à l'unanimité de ses membres, le budget primitif 2019 qui se résume ainsi :

Budget primitif 2019 : dépenses de fonctionnement, par chapitres				
Chap.	Libellé chapitre	Budget 2018	Réalisations 2018	Budget voté 2019
2	Déficit d'investissement reporté	-		0
11	Charges à caractère général	99 100,00	70 333,29	99 150,00
12	Charges de personnel	102 530,00	93 156,01	97 690,00
14	Atténuation de produits	21 801,00	16 962,00	21 801,00
65	Autres charges de gestion courante	35 550,00	31 501,37	37 650,00
Total des dépenses de gestion des services		258 981,00	211 952,67	256 291,00
66	Charges financières	3 700,00	3 631,96	3 600,00
67	Charges exceptionnelles	350,00	75,29	450,00
22	Dépenses imprévues	1 500,00	-	1 500,00
Total des dépenses réelles		264 531,00	215 659,92	261 841,00
23	Virement vers la section d'investissement	41 684,08	-	42 843,05
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 042,00	5 542,00	3 500,00
Total des prélèvements au profit de la section d'investissement		48 726,08	5 542,00	45 743,05
Récapitulatif dépenses de fonctionnement		313 257,08	221 201,92	308 184,05

Budget primitif 2018 : Recettes de fonctionnement : Tableau par chapitres				
chap.	Libellé chapitre	Budget 2018	Réalisation 2018.	Budget voté 2019
OO2	<i>Excédent de fonctionnement reporté</i>	102 064,77	102 064,77	120 653,44
13	Atténuation de charges	-	-	2 000,00
70	Produits de gestion courante	20 100,00	19 318,54	21 550,00
73	Impôts locaux	157 726,00	161 990,51	161 188,00
74	Dotations subventions	70 570,00	74 376,81	63 939,00
75	Autres produits de gestion courante	12 200,00	12 483,78	12 300,00
Total gestion des services		260 596,00	268 169,64	260 977,00
76	Produits financiers	-	2,55	-
77	Produits exceptionnels	-	1 234,04	-
42	Opérations de transfert entre sections	-	3 600,00	
Récapitulatif recettes 2018		260 596,00	273 006,23	260 977,00
Récapitulatif recettes avec excédent antérieurs		362 660,77	375 071,00	381 630,44

Récapitulatif de la section de Fonctionnement : Budget primitif 2019		
Dépenses et recettes	Réalisations 2018	Budget 2019
Recettes	273 006,23	260 977,00
Recettes + excédent reporté	375 071,00	381 630,44
Dépenses	219 659,92	308 184,05
Excédent de clôture global	155 411,08	73 446,39
Excédent de clôture de l'exercice	53 346,31	

La section de fonctionnement du budget primitif 2019 est votée en suréquilibre : + 73 446,39 €

Budget primitif 2019 : Dépenses et recettes affectées aux opérations					
Opérations		Prévisions	Réalisations	Restes à réal.	Suite
17005 Accessibilité 2eme tranche (école maternelle)	Dépenses	59 200,00	-		Opération reportée de 2018
	Recettes	6 780,00	-		
20015 Plan local d'urbanisme	Dépenses	8 000,00	-		Opération à reporter de 2018
	Recettes	-	-		
Plateaux surélevés Courtavant	Dépenses	20 000,00	-		Opération nouvelle
	Recettes	3 036,00	-		
Toiture salle paroissiale	Dépenses	3 600,00	-		Opération nouvelle
	Recettes	-	-		
Changement fenêtre /mairie	Dépenses	3 300,00	-		Opération nouvelle
	Recettes	-	-		

Columbarium	Dépense	2 000,00	-		Opération nouvelle
	Recettes		-		
Renforcement électrification	Dépenses	5 200,00	-		Opération nouvelle
	Recettes		-		
Matériel bureautique	Dépenses	2 000,00	-		Opération nouvelle
	Recettes		-		
jeu maternelle ou chalet pour jeux	Dépenses	4 000,00	-		Opération nouvelle
	Recettes		-		
Horizon village : Mise à niveau des logiciels	Dépenses	2 200,00	-		Opération nouvelle
	Recettes		-		
Total dépenses opérations		109 500,00	-		
Total recettes opérations		9 816,00	-		

Budget primitif 2019 : Dépenses non affectées aux opérations

Chap.	Art.	Libelles	Prévisions	réalisations	restes
16		Emprunts et dettes assimilées	10 200,00	-	
	1641	Emprunts remboursement capital	10 200,00	-	
Total des dépenses réelles			119 700,00	-	
D OO1		Report déficit résultat année N-1	-		
Total des dépenses d'investissement			119 700,00		

Budget primitif 2019 : Recettes non affectées aux opérations

Chap.	Art.	Libellés	Prévisions	réalisations	restes
10		Immobilisations corporelles	46 813,64	-	
	10222	FCTVA	11 300,00		
	10223	TLE	2 298,00		
	1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	33 215,64	Report suite affect. résultats	
24		Produits de cessions immobilisations		-	
20		Immobilisations incorporelles	-		
Total des opérations financières			46 813,64	-	
Total des recettes réelles			56 629,64	-	
21		Virement de la section de fonct.	42 843,05	-	
40		Opérations d'ordre de transfert	3 500,00	-	
	21571	Matériel roulant	-		
	281531	Réseaux eau potable	928,00		
	281534	Eclairage public	2 572,00		

Total des prélèvements de la section de fonct.	46 343,05	-	
Report excédent d'investissement	16 727,31		
Total des recettes de l'exercice	119 700,00	-	

La section d'investissement du budget primitif 2019 est votée en équilibre à hauteur de 119 700.00 €

Balance générale du budget 2019	Dépenses	Recettes	Budget voté en excédent de
Dépenses de fonctionnement 2019	308 184,05		
Recettes de fonctionnement 2019		260 977,00	
Report des excédents antérieurs		120 653,44	
Total des recettes pour 2019		381 630,44	
Depenses d'investissement 2019	119 700,00		
Recettes d'investissement 2019		119 700,00	
Totaux	427 884,05	501 330,44	73 446,39

3- Vote du plan de financement des plateaux surélevés sur La R.D. 52 dans la traversée du hameau de Courtavant.

Le maire rappelle que par délibération du 8 juin 2018, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres a approuvé la création de deux plateaux surélevés sur la R.D. 52 dans la traversée du hameau de Courtavant afin de réduire la vitesse des véhicules dans la traversée du hameau.

Pour mémoire, le maire précise que les plateaux prévus seront construits, pour l'un Grande Rue, en face de l'espace vert du lavoir du Bout d'en Haut, pour le second, rue des Loges en face de l'espace vert du monument dédié à Mr LAPIERRE.

Le coût de cette réalisation, estimé par le service départemental des routes, s'élève à : 15 180.00 € H.T., soit 18 216.00 € T.T.C.

Le maire propose au conseil municipal le plan de financement suivant :

Montant des travaux :	15 180.00 € H.T.
Subvention sollicitée au titres des amendes de police : 25 %: Soit :	3 795.00 €
Montant des travaux T.T.C. :	18 216.00 € T.T.C.
Fonds propres de la commune :	14 221.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **Accepte** le plan de financement proposé par le maire,
- **Mandate** le maire pour
 - ◊ **Solliciter** la subvention auprès des services du Département de l'Aube,
 - ◊ **Lancer** une consultation d'entreprises dans le cadre des marchés publics à procédure adaptée.

4-Changement de 3 fenêtres sur le bâtiment « école mairie » :

Suite aux conclusions de la commission municipale « *bâtiments et patrimoine* », le maire propose que soit changé 3 fenêtres vétustes au premier étage du bâtiment « *école-mairie* » (fenêtre des archives, du bureau des maires adjoints et de la cage d'escalier desservant le logement).

Le maire présente au conseil municipal un devis de la SARL GRAVÉ Fils 7, rue de la chapelle Lorette 10370 Villenaux la grande qui se propose de réaliser ces travaux pour un montant de 2 691.00 € H.T., soit 3 229,20 € T.T.C.

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, après en avoir délibéré :

- **Accepte** le devis de la SARL GRAVÉ Fils d'un montant de 3 229.20 € T.T.C. pour le changement de ses trois fenêtres,
Mandate son maire pour commander ces travaux signer tous les documents relatifs à cette décision.

Informations :

Communauté de Communes : Tout comme votre commune, le conseil communautaire a reconduit pour 2019 les taux d'imposition et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères votés en 2018.

Panneaux d'affichage:

Afin de nous mettre en conformité avec le décret du 25 février 1982, portant application de la Loi N° 79-1150 du 29 décembre 1979, nous allons créer 3 panneaux d'expression libre, pouvant être utilisés par toutes les associations sans but lucratif.

Ces panneaux seront installés comme suit :

- 1 à Barbuise sur le mur d'enceinte de l'école maternelle à proximité des conteneurs à verres et à papiers
- 1 à Courtavant, place du Mazot, sur la cabane des pompiers ,
- 1 Aux Vigneaux, rue des Roses, sur la cabane des pompiers. (L'affichage municipal sera déplacé sous l'auvent servant d'abri bus)

Ces panneaux seront installés d'ici 15 jours le temps que la peinture sèche....!

Rappels :

Je rappelle à toutes et à tous qu'il est interdit de déposer des gravats dans les chemins ruraux sans autorisation. Même si cela est parfois dicté par de bonnes intentions, les conséquences peuvent-être fâcheuses notamment quand les matériaux déposés sont des débris de carrelage, de faïence, de tuiles mécaniques, etc.... . Ces gravats souvent coupants sont à l'origine de crevaisons sur les pneus de véhicules légers et pourraient-être, en cas de chute, la cause de blessures graves pour les cyclistes (enfants ou autres) qui circulent sur les chemins ruraux.

Avec l'expression de mon dévouement

Le maire,

Alain Boyer